

211C0509
FR0000038945-DIV44

26 avril 2011

Début d'une période de préoffre (article 223-34 du règlement général)

OFI PRIVATE EQUITY CAPITAL

(Euronext Paris)

L'Autorité des marchés financiers a été informée par les sociétés Eurazeo et OFI PRIVATE EQUITY CAPITAL des caractéristiques d'un projet d'offre publique d'échange que la société Eurazeo envisage de déposer sur les titres de la société OFI PRIVATE EQUITY CAPITAL, sous certaines conditions¹.

Par conséquent, cette publication marque le début de la période de préoffre, pendant laquelle les dispositions relatives aux interventions (articles 231-38 à 231-43) et aux déclarations des opérations (articles 231-44 à 231-52) sur les titres OFI PRIVATE EQUITY CAPITAL et EURAZEO sont applicables.

¹ Cf. communiqué diffusé le 26 avril 2011 par Eurazeo et OFI PRIVATE EQUITY CAPITAL.